



FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET ENTENTE DE COLLABORATION

Oui, je désire participer à l'activité **OPÉRATION HALLOWEEN au profit d'**Opération Enfant Soleil!****

En remplissant et signant ce formulaire d'inscription, le présent document fait foi de notre entente de collaboration. Vous devenez alors un partenaire officiel d'Opération Enfant Soleil dans le cadre de la campagne Relis Don 2022-2023 et vous témoignez de votre désir de faire une différence pour les enfants malades du Québec, merci!

Établissement scolaire : _____

Commission scolaire : _____

Nom du responsable : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Adresse complète: _____

Nombre d'élèves fréquentant votre école : _____

Votre trousse Opération Halloween comprendra :

- **Affiche promotionnelle (15x24):** _____
- **Tirelire (1 par élève) :** _____

Votre région administrative : _____

De quelle manière avez-vous entendu parler de cette activité? : _____

Est-ce votre première participation? OUI / NON Sinon depuis combien d'années participez-vous? : _____ **Commentaires :** _____

La présente entente atteste que le partenaire à l'autorisation d'organiser une collecte de fonds pour Opération Enfant Soleil, organisme à but non lucratif, dans le cadre de la campagne Opération Halloween 2022.

Il est attendu que le partenaire s'engage à :

Matériel publicitaire

- Faire approuver par une personne attitrée chez Opération Enfant Soleil tout matériel publicitaire créé où le logo et/ou le nom d'Opération Enfant Soleil pourraient être utilisés, et ce, avant impression et/ou diffusion.
- Cesser toute reproduction et utilisation du logo et/ou du nom d'Opération Enfant Soleil dès la fin de la présente entente.
- Protéger et dissocier Opération Enfant Soleil de tout événement malencontreux qui pourrait survenir lors de cette activité ou découlant des suites de cette dernière.
- Véhiculer d'une façon conforme à la présente entente sa contribution à Opération Enfant Soleil dans ses relations avec les médias et sa sollicitation.

Durée de l'entente

- La présente entente pourra être immédiatement résiliée par Opération Enfant Soleil, sur un simple avis écrit advenant que le partenaire manque de quelque manière à ses obligations en vertu des présentes et n'y remédie pas dans les quinze (15) jours suivant la réception d'un avis à cet effet expédié par Opération Enfant Soleil.

Dépenses et engagements

- Cette présente entente ne permet pas au partenaire d'engendrer des dépenses et/ou de prendre des engagements au nom d'Opération Enfant Soleil. Opération Enfant Soleil ne pourra en aucun temps être tenue responsable des dépenses encourues par le partenaire.
- Des tirelires d'Opération Enfant Soleil seront utilisées pour recueillir l'argent provenant des dons des participants. Le partenaire et l'équipe responsable du projet s'engagent à effectuer un suivi responsable sur chacune des tirelires distribuées. En tout temps, les tirelires devront être entreposées dans un endroit sécuritaire. L'ensemble des tirelires, utilisées ou non, lors de la collecte, devront être récupérées par le partenaire, détruites et ensuite recyclées (à moins d'une entente spécifique avec son agente) Le contenu des tirelires devra être envoyé uniquement à Opération Enfant Soleil au plus tard le 25 mai 2023.
- Expédier ou remettre le fruit de la collecte directement à un membre du personnel du bureau d'Opération Enfant Soleil dans un mois après l'activité, soit au plus tard le 30 juillet: Opération Enfant Soleil (siège social), 450, avenue Saint-Jean-Baptiste, bureau 10, Québec, QC, G2E 6H5.
- Présenter et faire approuver par Opération Enfant Soleil tout autre projet de collecte de fonds qui diffère de celui-ci et qui est mis sur pied par le partenaire, et ce, avant sa promotion et sa tenue.

- Il est à noter **qu'il est interdit de faire de la sollicitation itinérante et/ou du porte-à-porte au nom d'Opération Enfant Soleil** en tout temps, **exception faite dans le cadre de la fête de l'Halloween pour les écoles.**

Reconnaissance et visibilité

- Opération Enfant Soleil offrira au partenaire la visibilité Téléthon qui correspond à ses normes préétablies en fonction des montants recueillis. Le 36^e Téléthon Opération Enfant Soleil aura lieu en juin 2023.

Annexe COVID-19

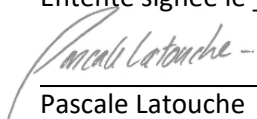
En vertu des normes sanitaires imposées par l'Institut national de santé publique du Québec en contexte de pandémie du COVID-19, Opération Enfant Soleil exige à tout partenaire ou collaborateur tenant des activités de collecte de dons à son profit, de s'engager à assurer la sécurité des organisateurs et des participants.

Lors de l'organisation ou de la tenue d'un événement au profit d'Opération Enfant Soleil, le partenaire s'engage à :

- Respecter et appliquer les normes sanitaires émises par l'Institut national de santé publique du Québec en vigueur au moment de la tenue de l'activité;
- Désigner un(e) responsable qui veillera au maintien des normes sanitaires pendant toute la durée de l'événement (personne autre que l'organisateur de l'activité);
- Idéalement consigner les présences de toute personne participant à l'événement, dans l'éventualité où une éclosion aurait lieu et que vous deviez contacter les individus susceptibles d'avoir été en contact avec les personnes infectées.

De plus, le partenaire s'engage à dégager Opération Enfant Soleil de toute responsabilité en lien avec une éventuelle éclosion reliée à la tenue de mon activité.

Entente signée le _____ 2022



Pascale Latouche
 Agente, Relation avec les partenaires
 OPÉRATION ENFANT SOLEIL

 Responsable
 Établissement scolaire

SVP, retournez le formulaire officiel complété et signé par courriel à l'agente responsable

Pascale Latouche : platouche@operationenfantsoleil.ca

Nous ferons un suivi rapidement avec vous.

Merci de nous aider à faire connaître cette belle campagne! Faites-nous savoir si vous pensez à d'autres écoles qui pourraient aimer recevoir de l'information :

Nom de l'école	Nom de la personne contacte si connu	Courriel